

## Comité de coordination de l'OMPI

### Quatre-vingt-deuxième session (54<sup>e</sup> session ordinaire) Genève, 6 – 14 juillet 2023

#### COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa session ordinaire de 1977, le Comité de coordination de l'OMPI a décidé que le Comité des pensions du personnel de l'OMPI serait composé de trois membres et trois membres suppléants, l'un de ces membres et l'un de ces membres suppléants devant être élus par le Comité de coordination de l'OMPI. Les membres désignés par le Directeur général en vue de l'élection par le Comité de coordination de l'OMPI ont normalement un mandat d'une durée de quatre ans.
2. À sa session ordinaire tenue en octobre 2021, le Comité de coordination de l'OMPI a élu le membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMPI pour un mandat de deux ans, jusqu'à la fin de la session ordinaire de 2023 du Comité de coordination de l'OMPI<sup>1</sup>.
3. Au début de cette année, une *note verbale* a été envoyée aux États membres afin de les inviter à proposer des candidats pour l'élection du membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMPI pour un mandat de quatre ans. Après examen des candidatures reçues, le Directeur général a décidé de proposer que M. Jean-Luc Perrin (France) soit élu membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMPI par le Comité de coordination de l'OMPI.
4. M. Perrin, ressortissant de la France, est diplômé en mathématiques appliquées de l'École polytechnique fédérale. Au cours de sa carrière, M. Perrin a été statisticien à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale à Beyrouth (Liban) et à Bagdad (Irak), avant de rejoindre la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à Genève, où il était chargé de développer les

---

<sup>1</sup> Le Comité de coordination de l'OMPI a élu le membre du Comité des pensions du personnel de l'OMPI à sa session ordinaire tenue en juillet 2022 pour une période de quatre ans. Voir le document WO/CC/81/3.

services informatiques et d'établir des liens avec le siège à New York, ainsi que de traiter toutes les questions bancaires liées au paiement des pensions.

5. M. Perrin a été transféré à l'OMPI en 1987 en tant que chef de la Section des pensions et des assurances. À ce titre, il a été secrétaire du Comité des pensions du personnel de l'OMPI et du Conseil de fondation de la Caisse de retraite de l'OMPI (fermée). En 1993, il a été nommé directeur de la Division du personnel de l'OMPI, est devenu membre du Conseil de fondation de la Caisse de retraite de l'OMPI et en est devenu le président en 2010. Il a représenté l'OMPI auprès du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et du Comité administratif de coordination. Il a également participé aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ainsi que du Comité consultatif pour les questions d'ajustement. M. Perrin a par la suite occupé diverses fonctions à l'OMPI, en tant que directeur du Département administratif du PCT, coordonnateur des politiques internes de l'OMPI, directeur de la Division des enregistrements internationaux pour les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques ou encore conseiller principal chargé des questions administratives, financières et de personnel au sein du bureau du sous-directeur général chargé des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

6. Actuellement retraité à Genève, M. Perrin est membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMPI depuis octobre 2021.

*7. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à élire M. Jean-Luc Perrin comme membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'OMPI pour une période de quatre ans, jusqu'à la fin de la session ordinaire de 2027 du Comité de coordination de l'OMPI.*

[Fin du document]